

M. Réjean Martel est le seul généalogiste reconnu par notre communauté et nous demandons toujours à nos membres de déposer une généalogie pour faire leur demande d'adhésion.

Par contre les membres qui se servent du jugement Powley pour s'auto-identifier chez-nous, dans une partie de l'arrêt Powley, les juges disent les critères qu'une personne qui connaît ses origines Autochtone peu s'auto-identifier.

ARRET POWLEY

Selon le jugement unanime de la Cour suprême dans l'arrêt Powley, quatre "indices" permettent d'identifier leur état de métis :

- › ils s'auto-identifient Métis ;
- › ils sont liés aux Autochtones et aux non-Autochtones ;
- › ils sont acceptés à titre Métis par une communauté contemporaine ;
- › ils peuvent démontrer leurs liens ancestraux avec une communauté métisse historique.

Cela-dit ne croyez pas les gouvernements naïfs au point de reconnaître tous ceux qui nous mentent et qui nous fournissent des généalogies fausses, car ils se verront taxés d'opportunistes, nous ne pouvons garantir que les personnes qui ont été clairement vérifiées par M. Réjean Martel.

Vous comprendrez que de présenter un arbre généalogique vérifié, est de la responsabilité des personnes qui s'auto-identifient et non la nôtre. Pour qu'une personne soit adoptée par une Nation Autochtone, il y a un protocole très complexe à respecter et nous n'en sommes pas là.

Par contre une personne sincère qui n'a pas les moyens financiers pour faire faire sa généalogie, il lui est donc possible de se dire je m'inscris en considérant que le jugement Powley me protège d'accusation criminelle et que le gouvernement vérifiera ma généalogie et je me contenterai des résultats le moment venu.

Attention : à l'urgence d'agir

La Cour suprême a toutefois ajouté qu'on ne peut s'inscrire à une communauté une fois les droits reconnus, les retardataires ne satisfaisant pas au critère premier de l'auto-identification. En conséquence, si vos recherches généalogiques ou encore la tradition orale signale l'existence d'ancêtres autochtones dans votre famille et que vous n'êtes pas titulaire de droits indiens, compte tenu de l'urgence d'agir et de protéger vos droits, inscrivez-vous!

Dites-moi ce que l'on peut faire contre cela, à cause des opportunistes, peut-on renier nos pauvres encore une fois.

Mais soyez en certain, les gouvernements ne verseront pas un sous aux opportunistes, ils ont les fonds publics pour faire les vérifications nécessaires, soyez en certain qu'ils le feront.

Alors ne devenons pas mesquins, et restons calmes.

Benoît Lavoie

Grand-Chef Nation Métis.